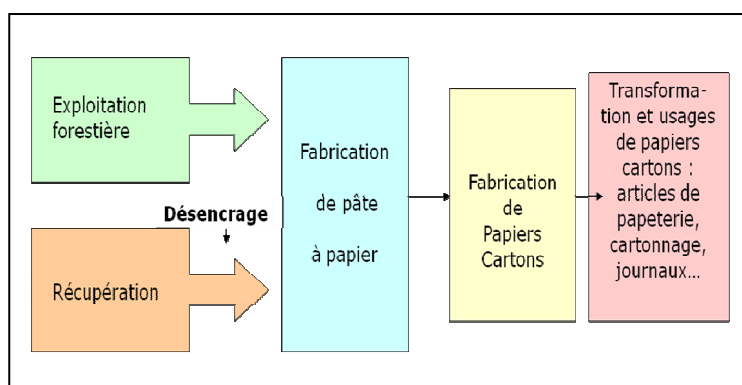


Le 10 octobre 2013

Le papier carton couvre 8 Conventions Collectives Nationales :

- Production cadres
- Production OETAM
- Transformation cadres
- Transformation OETAM
- Cartonnage
- Distribution cadres
- Distribution OETAM
- Instruments à écrire



Les négociations ont lieu par CCN, sauf pour les quatre CCN de la Production Transformation et les deux CCN de la Distribution où elles sont communes.

Il y a aussi des négociations inter secteurs couvrant toutes ou plusieurs CCN sur certains sujets : formation professionnelle, santé sécurité, financement du paritarisme etc.

Production/Transformation : les salaires minima sont aujourd'hui bloqués. La chambre patronale (UNIDIS) n'a fait aucune proposition à la paritaire du 5 septembre. La CFDT revendique l'ouverture rapide des négociations. Elle a été à l'initiative d'une interfédérale sur le sujet pour mobiliser les salariés dans les entreprises.

Par ailleurs la FCE-CFDT revendique l'ouverture d'une négociation sur la complémentaire santé. L'UNIDIS traîne des pieds et veut attendre 2015.

Cartonnage : une négociation va s'ouvrir le 12 novembre pour adapter certains articles de la CCN aujourd'hui dépassés par les évolutions légales. La FCE-CFDT revendique que cette négociation soit l'occasion d'améliorer la CCN (reconnaissance du PACS, meilleure couverture prévoyance, amélioration des indemnités de licenciement etc.)

Distribution : une négociation est engagée pour adapter la CCN aux textes légaux récents. Là aussi, la FCE-CFDT se bat pour améliorer les dispositions conventionnelles.

Instruments à écrire : il y a peu de négociations dans cette CCN hormis les salaires (un accord a été signé le 29 mai). La FCE CFDT veut que d'autres sujets soient abordés. Enfin, la FCE-CFDT est favorable au rapprochement des CCN entre elles car certaines d'entre elles (Distribution, instruments à écrire) ne concernent aujourd'hui qu'un nombre de salariés réduit (2000 environ).



La FCE-CFDT pour la défense des conventions collectives

Les conventions collectives nationales (CCN) sont les documents essentiels qui régissent les relations de travail dans une entreprise d'une branche professionnelle pour l'ensemble des salariés.

Elles adaptent les dispositions générales du Code du travail aux situations particulières d'un secteur d'activité ou d'un champ professionnel, et traitent de l'ensemble des questions de la vie au travail (période d'essai, congés, indemnités diverses, retraite, préavis, démission, santé, etc.).

Les Conventions Collectives sont l'outil incontournable de la négociation collective et permettent aux salariés de bénéficier d'avantages quelque soit la taille de leur entreprise qu'ils n'auraient pas pu obtenir par la négociation individuelle de leur contrat de travail.

La création des conventions collectives est issue des luttes syndicales pour l'amélioration de la condition salariale, en opposition au contrat de travail qui favorisait un employeur économiquement maître du jeu.

La FCE-CFDT revendique plus que jamais, dans toutes les branches, des dispositions plus favorables que le Code du travail, s'appliquant dans les entreprises n'ayant pas d'organisations syndicales.

Afin de maintenir cette protection fondamentale, la FCE-CFDT revendique et négocie afin que :

- Les conventions collectives soient améliorées régulièrement, notamment en développant de nouvelles garanties.
- Les conventions collectives qui couvrent un nombre de plus en plus limité de salariés soient regroupées.
- Des entreprises de même activité puissent être rattachées à la même CCN.